

## L'UTILISATION DES MÉTHODES PROJECTIVES

### PROJECTIVE METHODS' USE

#### PRÉSENTATION

Le numéro spécial de la *Revue québécoise de psychologie* ayant pour thème « L'utilisation des méthodes projectives » est l'initiative de quelques professeurs en psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Cette initiative fait suite à un colloque réalisé dans le cadre du Congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) dont le thème était : « L'utilisation des méthodes projectives : l'apport de la recherche et de la clinique », organisé par Suzanne Léveillée et Julie Lefebvre, qui a eu lieu en mai 2007<sup>1</sup>. Après leur présentation, chaque conférencier a rédigé un article que nous incluons dans ce numéro auquel d'autres auteurs ont collaboré par la suite. Pour introduire ce numéro, nous aborderons avec la collaboration de Michel Bossé<sup>2</sup> quelques définitions de la notion de projection, des éléments de réflexion sur l'utilité des méthodes projectives, et enfin nous présenterons une brève description des articles qui sont inclus dans ce numéro spécial.

Les psychologues qui travaillent dans différents milieux, tels que les hôpitaux psychiatriques, les CLSC ou en expertise psycholégale, utilisent régulièrement dans leur pratique les tests projectifs. De plus, le caractère d'actualité de l'utilisation des tests projectifs est illustré de manière convaincante par le nombre de références trouvées dans la base de données *PsycINFO* (de 1887 au 20 juin 2008) : 9776 articles de la banque portent sur les tests projectifs; 1041 articles ont trait à l'élaboration de tests projectifs et 1002 sont consacrés aux qualités psychométriques des épreuves projectives.

Selon la littérature consultée, il existe plusieurs définitions des tests projectifs. Ainsi, un test projectif est « un test dont l'objectif principal est l'établissement d'un diagnostic différentiel d'organisation de la personnalité tant normale que pathologique. [...] Les tests projectifs confrontent le sujet à une situation à laquelle il répond suivant le sens qu'elle a pour lui, car les stimuli utilisés, faiblement structurés, peuvent donner lieu à un nombre très large de réponses. Les tests projectifs font appel aux mécanismes d'adaptation à la réalité, qui régissent l'utilisation adéquate des perceptions

1. Ce numéro spécial de la *Revue québécoise de psychologie* est d'abord une initiative de Suzanne Léveillée et Julie Lefebvre, professeures à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Par la suite, Colette Jourdan-Ionescu, professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières, et Lynda Méthot, psychologue à la Commission scolaire Chemin-du-Roy et étudiante au doctorat en psychologie, ont collaboré à ce numéro spécial.
2. Professeur retraité au Département de psychologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

## Présentation

---

[...] et aux mécanismes de projection par lesquels se traduisent les éléments fantasmatiques et affectifs qui font la singularité du sujet. » (Postel, 2003)<sup>1</sup>. Un test projectif est un « test dont le but est de saisir la dynamique psychique d'une personne... » (Doron, 1998)<sup>2</sup>.

« Les points communs à toutes les épreuves projectives consistent dans la qualité particulière du matériel proposé à la fois concret et ambigu, dans la sollicitation d'associations verbales à partir de ce matériel, et enfin, dans la création d'un champ relationnel original entre sujet et examinateur en présence d'un objet médiateur représenté par le test » (Anzieu et Chabert, 2004, p. 25)<sup>3</sup>.

Chacune de ces définitions met en relief un aspect important des tests projectifs. Nous allons fournir ci-dessous des éléments permettant de cerner de plus près en quoi ces tests sont utiles pour le psychologue.

### L'utilité des tests projectifs

Dans un premier temps, les tests projectifs servent à évaluer le mode de fonctionnement psychoaffectif d'une personne, mode qui est circonscrit par une prise en compte, d'une part, des mécanismes de défense utilisés pour contrer l'anxiété ou pour gérer les situations anxiogènes. D'autre part, les tests projectifs permettent de définir le type de relation d'objet, par exemple le rapport fusionnel à l'objet, marqué par la confusion de limites (internes/externes), le rapport anaclitique, teinté par une grande dépendance ou encore la relation d'objet génitale, qui tient compte de la dimension sexuée. Et enfin, ils rendent compte du type d'angoisse vécue par la personne, angoisses qui peuvent être de l'ordre du morcellement, de la perte d'objet, ou de la castration (punition). De plus, les tests projectifs servent à déterminer la fragilité du Moi de la personne, et ce, par l'évaluation de la qualité des investissements affectifs, la capacité d'autonomie psychique, l'expression et le contrôle des affects.

Dans un deuxième temps, les tests projectifs servent à dégager le sens des symptômes pour lesquels la personne est amenée en consultation (dans les cas d'enfants ou d'adolescents) ou pour lesquels elle consulte elle-même (dans les cas d'adolescents ou d'adultes). C'est en s'appuyant sur les données qui viennent d'être évoquées que le clinicien peut découvrir le sens de l'appel à l'aide ou de la protestation qui se dégage derrière le ou les symptômes. Les symptômes sont vus dans la perspective psychanalytique non pas comme des manifestations

- 
1. Postel, J. (2003). *Dictionnaire de la psychiatrie et de psychopathologie clinique*. Paris : Larousse.
  2. Doron, R. (1998). *Dictionnaire de psychologie*. Paris : PUF.
  3. Anzieu, D. et Chabert, C. (2004). *Les méthodes projectives*. Paris : PUF.

comportementales nuisibles, mais plutôt comme des éléments d'un langage affectivement chargé et porteur de sens. Les tests projectifs permettent ainsi de déterminer la nature du conflit qui se joue dans la dynamique de la personne et qui donne tout son sens aux symptômes ou aux comportements dysfonctionnels, souvent en lien avec la souffrance psychologique de la personne.

Dans un troisième temps, les tests projectifs servent à déterminer si une psychothérapie s'impose et à en préciser le sens ou la direction. Dans le cas des enfants, par exemple, les tests projectifs [jeux libres, épreuves graphiques, *Children Aperception Test (CAT)*, *Patte-Noire*] permettent de vérifier s'il y a un déficit dans le développement affectif (par exemple, un garçon, en maternelle, fonctionne sur le plan affectif comme s'il avait deux ans), ou s'il s'agit d'une crise situationnelle provoquée par un événement récent (séparation des parents, arrivée d'un nouveau conjoint dans la maison, naissance d'un frère ou d'une sœur, etc.) ou, autre cas de figure possible, s'il s'agit d'une réaction à une série de « sollicitations sexuelles » indues de la part du parent de sexe différent. Les tests projectifs permettent également d'avoir accès à ce qui survient ou est survenu du point de vue de l'enfant dans le milieu familial (par exemple, situation de violence psychologique, physique ou d'abus sexuel). Ainsi en va-t-il pour les adolescents et les adultes [avec le *Thematic Aperception Test (TAT)* et le *Rorschach*]. Pour ce qui est des adultes, la rencontre de restitution<sup>1</sup> qui a lieu avec la personne évaluée permet de la renseigner sur son monde interne, de l'aider à y voir plus clair dans ses difficultés et aussi de l'aider à prendre la décision de poursuivre ou non une psychothérapie.

Et enfin, les tests projectifs servent à donner aux autres membres de l'équipe multidisciplinaire (psychiatres, infirmières, éducateurs, etc.) en milieu hospitalier ou autre, des éléments cliniques indispensables permettant l'élaboration du diagnostic différentiel, diagnostic particulièrement pertinent pour les cas difficiles, permettant par exemple de différencier la psychose du trouble sévère de la personnalité. Chabert et Azoulay (2007, p. 270)<sup>2</sup> affirment que « l'utilisation d'épreuves projectives offre un recours précieux chaque fois que la clinique est floue, ou que se pose la question d'un diagnostic différentiel, essentiel à établir s'il implique des modalités de traitement thérapeutique spécifiques. »

Ces éléments cliniques permettent également à ces autres professionnels de profiter d'un niveau d'analyse psychologique qui donne

1. La plupart des cliniciens font une rencontre de restitution, c'est-à-dire une rencontre dans laquelle ils expliquent à la personne évaluée les résultats obtenus aux tests.
2. Chabert, C. et Azoulay, C. (2007). Les méthodes projectives : approche psychodynamique. In S. Ionescu et A. Blanchet (Éds), *Nouveau cours de psychologie. Psychologie clinique, psychopathologie et psychothérapie* (volume coordonné par S. Ionescu et A. Blanchet). Paris : PUF.

tout son sens à leurs observations comportementales. La complémentarité de l'expertise des professionnels est ici particulièrement importante et riche afin de comprendre la personne dans son ensemble.

### Présentation de notre numéro spécial

Dans ce numéro spécial de la *Revue québécoise de psychologie*, les huit articles présentés portent sur des thèmes variés et hautement pertinents autant sur le plan clinique que sur celui de la recherche. Les thèmes traités sont l'historique des méthodes projectives, l'apport de l'analyse qualitative du matériel projectif, l'importance des méthodes projectives en expertise psycholégale et pour l'évaluation des personnes qui ont fait des passages à l'acte grave, l'apport du *Rorschach* pour l'évaluation du stress post-traumatique, la spécificité de l'organisation maniaco-dépressive évaluée à l'aide du *TAT*, et un relevé des articles portant sur les méthodes graphiques. Ces articles sont suivis de chroniques de livres portant sur les divers tests projectifs.

Dans le premier article intitulé « Apport des épreuves projectives en clinique infantile et juvénile », **Bernadette Côté** propose un survol historique des méthodes projectives, plus particulièrement du *Rorschach*, du *TAT*, du *CAT* et du *Patte-Noire*. L'auteur traite de l'origine et du développement de ces tests projectifs utilisés régulièrement en clinique. Plus spécifiquement, l'auteur souligne les différents contextes d'utilisation des méthodes projectives auprès des enfants et des adolescents, et aussi la pertinence d'utiliser ces tests auprès de ces types de clientèle.

Pour sa part, l'article « Réflexions sur la validité et la légitimité des méthodes diagnostiques », écrit par **Louis Brunet**, présente une comparaison entre les modèles nomothétique et idiographique utilisés en évaluation psychologique. De plus, l'auteur souligne la pertinence de l'utilisation des méthodes projectives dans l'évaluation de la dynamique d'un individu. L'auteur insiste également sur la validité de l'analyse qualitative des tests projectifs et de son apport dans la compréhension de l'individu.

L'article de **Michel Lemaire** et **Stéphanie Demers**, « Réflexion sur la pertinence des tests projectifs en expertise psycholégale », propose une réflexion générale sur les avantages de l'utilisation des méthodes projectives en contexte psycholégal. De plus, les auteurs soulignent les limites des standards Daubert (2002) utilisés aux États-Unis comme critères d'admissibilité du témoignage expert (à la Cour).

L'évaluation des personnes qui ont commis des passages à l'acte, tels que l'homicide, est une tâche particulièrement importante effectuée par les psychologues. Les deux articles qui suivent, écrits par Suzanne Léveillé et Julie Lefebvre, traitent de ce sujet. L'article de **Julie Lefebvre** et

**Suzanne Léveillé** est intitulé « Fonctionnement intrapsychique d'hommes qui ont commis un homicide conjugal ou de la violence conjugale ». Dans cet article, les auteurs présentent une étude comparative, à l'aide du *Rorschach*, de deux groupes d'hommes ayant commis des passages à l'acte dans le couple, soit de la violence conjugale, soit un homicide conjugal. Les résultats montrent que les protocoles de *Rorschach* des hommes qui ont commis un homicide conjugal se caractérisent par du contrôle, peu de forces du Moi, de l'impulsivité ainsi qu'une centration sur soi. Et en comparaison aux hommes ayant fait de la violence conjugale, les hommes qui ont commis un homicide conjugal se caractérisent par la faiblesse du Moi et présentent moins de sollicitations à l'examineur. Le second article de **Suzanne Léveillé** et **Julie Lefebvre** porte sur le familicide et s'intitule « Homicide familial : affects, relations interpersonnelles et perception de soi ». Le familicide est l'homicide de la/du conjoint(e) et des enfants par une personne (la plupart du temps un homme) qui dans plus de 50 % des cas se suicide par la suite. Dans cette étude, les protocoles de *Rorschach* de quatre hommes qui ont commis un familicide ont été examinés et cotés selon la méthode quantitative d'Exner (2001; 2003)<sup>1</sup>. On observe des points communs entre ces quatre protocoles : un grand contrôle, un problème de modulation affective, un déni de la relation d'objet ainsi que peu de scénarios relationnels. On retrouve aussi quelques sollicitations à l'examineur dans les protocoles.

Un autre article, rédigé par **Françoise Lavallée, Marie-Ève Parent** et **André Pellerin**, porte sur « L'apport du *Rorschach* dans l'évaluation de l'état de stress post-traumatique ». Ces auteurs font un relevé des études portant sur l'évaluation de ce trouble fort complexe. Il semble que ce trouble soit la plupart du temps évalué à partir de la symptomatologie décrite dans le DSM-IV-TR (American Psychiatric Association, 2003)<sup>2</sup>. Il existe toutefois quelques publications sur les indicateurs au *Rorschach* du stress post-traumatique. Les auteurs présentent une brève étude exploratoire dans laquelle ils ont évalué des personnes souffrant d'un trouble de stress post-traumatique avec le *Rorschach*. La cotation des protocoles a été effectuée toujours avec la méthode quantitative élaborée par Exner (2001, 2003). Cette recherche, certes exploratoire, apporte des résultats fort pertinents sur le plan clinique.

Dans leur article intitulé « De la maladie bipolaire à l'organisation maniaco-dépressive », **Nicole Reeves, Marie Chabot, Fabrice Choquet** et **Odile Husain** présentent les résultats de leur analyse de matériel

1. Exner, J. E. (2001). *Manuel de cotation du Rorschach pour le système intégré*. Paris : Éditions Frison-Roche.  
Exner, J. E. (2003). *Manuel d'interprétation du Rorschach pour le système intégré*. Paris : Éditions Frison-Roche.
2. American Psychiatric Association (2003). *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (texte révisé). Paris : Masson.

## Présentation

---

projectif de personnes ayant une organisation maniaco-dépressive. Après un bref parcours historique sur le défi associé au diagnostic de maniaco-dépression, les auteurs présentent deux études qu'ils ont réalisées au cours des dernières années. La première étude porte sur l'homogénéité ou la diversité de la maladie bipolaire et la seconde étude porte sur l'esquisse de l'organisation maniaco-dépressive. Les auteurs présentent plus spécifiquement les résultats de cette seconde étude. Ils en arrivent à dégager une organisation maniaco-dépressive à partir des résultats aux tests projectifs, plus particulièrement avec le *Rorschach* et le *TAT*.

Le dernier article de la revue s'intitule « Bilan des utilisations du dessin » et est présenté par une équipe québéco-française. **Colette Jourdan-Ionescu, Lynda Méthot, Evelyne Bouteyre, Mélina Couillard, Ariane Fessard, Sylvain Rouleau et Stéphanie Demers** ont réalisé une recension dans la banque *PsycINFO* des écrits portant sur le dessin de 2000 à 2006. Les résultats montrent que le dessin est utilisé principalement à des fins diagnostiques pour des troubles reliés à l'enfance ou en contexte de neuropsychologie. À la suite de ce bilan, les auteurs élargissent leur recension aux publications non répertoriées dans *PsycINFO*. En conclusion, les auteurs soulignent la pertinence de l'utilisation du dessin comme méthode projective, autant en recherche qu'en clinique.

Ce numéro thématique inclut la recension de six livres portant sur des thèmes touchant les tests projectifs<sup>1</sup> : l'utilisation du *Rorschach* dans l'évaluation des troubles de la personnalité (Huprich, éd., 2006), une initiation à l'utilisation des épreuves projectives dans le cadre de l'examen psychologique (Roman, 2006), l'utilisation des méthodes graphiques dans l'évaluation et l'intervention thérapeutique (Oster et Crane, 2004), ainsi que l'interprétation des dessins d'enfants (Antier, 2007; Leblanc, 2007), et enfin, un classique sur les méthodes projectives (Anzieu et Chabert, 2004). Une liste des nouveautés parues dans le domaine clôt ce numéro thématique.

Nous remercions chaleureusement tous les auteurs qui ont contribué à la richesse de ce numéro. Bonne lecture à tous!

**Suzanne Léveillé**  
**Julie Lefebvre**  
**Michel Bossé**  
**Lynda Méthot**  
**Colette Jourdan-Ionescu**

---

1. Ces recensions sont regroupées avec les autres recensions d'ouvrage en fin de numéro.